

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 548

27 février 2015

SOMMAIRE

Alive S.A.	26266	Du Château S.A.	26276
Ana Investments S.A.	26266	East 7 S.A.	26279
Arachy Private S.A. SPF	26265	East of Eden S.A.	26279
Arcenciel Holding S.A.	26266	Eiffel Investment Group Sàrl	26276
Auchan Immobilier du Kirchberg	26264	Ekistics Mezzanine Investors Finance	
Avenir Investments Sàrl	26267	Company 1 S.à r.l.	26274
Avenir Investments Sàrl	26267	Energy Investments Lux S.A.	26273
Axalta Coating Systems Finance 3 S.à r.l.		E.RE.A.S. Finance S.C.A.	26276
.....	26266	E.RE.A.S. Finance S.C.A.	26276
BEATS INVESTMENT S.A. Société de ges-		Eurodistri Lux S.à r.l.	26276
tion de patrimoine familial	26261	Moneylift S.A.	26303
Ben Garden s.à r.l.	26260	Morewin S.A.	26303
Boni Mores S.à r.l.	26261	Pluton Properties S.à r.l.	26304
Bora Baie S.A.	26267	Rawholding S.A.	26279
Bougie Investment S.A. SPF	26268	Rialto Capital Management Luxembourg	
Boumba S.à r.l.	26268	S.à r.l.	26290
Brevaco Exploitation S.à r.l.	26268	Société d'Investissements Cime S.A.	26258
Bridge Development Corp	26270	Société d'Investissements Cime S.A.	26258
Bridge Development Corp	26270	SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l.	26259
Bridge Investment Holding S.A.	26270	Stugan S.A.	26259
Bridge Investment Holding S.A., SPF	26270	Syren Capitalisation S.A.	26259
Bumba S. à r.l.	26268	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	26259
Danieli International S.A.	26274	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	
Delemontes Luxembourg S.A.	26274	26260
Delvaux Participations S.A.	26274	TCI Luxembourg S.à r.l.	26258
Deneb International S.A.	26275	TCL Lux s.à r.l.	26258
De Schweesspunkt S.à r.l	26274	Team H	26258
Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l.		Tekhnologia	26260
.....	26275	Telexta S.A.	26260
Drill-Tech-Fondations S.A.	26275	T.I. Lotissements S.A.	26259

TCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 7.500.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

TCI Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015013931/11.

(150016213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

TCL Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.630.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013932/10.

(150015680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Team H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.717.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 23 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015013933/10.

(150015245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

Les comptes consolidés au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013888/10.

(150016418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013889/10.

(150016419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 172.593.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013895/10.

(150015484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Stugan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 127.142.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013904/10.

(150015458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Syren Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.
R.C.S. Luxembourg B 165.136.

EXTRAIT

Monsieur Samir BOUZLEMT, a démissionné de son poste d'administrateur de la société SYREN CAPITALISATION S.A., société anonyme, ayant son siège social au L-5899 Syren, 7, rue de Hassel, R.C.S. Luxembourg B165.136 avec effet au 26 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013914/13.

(150016238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

T.I. Lotissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 71.479.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013915/10.

(150016147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 19 décembre 2014

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013917/12.

(150016035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.163.125,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 19 décembre 2014

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013918/12.

(150016034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Tekhnologia, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 52.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015013934/11.

(150015361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TELEXTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2015013935/12.

(150015236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Ben Garden s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.429.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 20/01/2015, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, le capital social de la société Ben Garden S.à r.l. ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.429, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Emmanuel ADAM, né à Saint-Mard (Belgique), le 29/12/1971

et demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de l'Europe, 75 parts sociales

Monsieur Benoît CLOSSET, né à Arlon (Belgique), le 22/01/1970

et demeurant à B-6724 Rulles, 17, rue du Bois, 25 parts sociales

Total: cent parts sociales 100 parts sociales

Steinfort, le 20 janvier 2015.

Les associés

Référence de publication: 2015014083/19.

(150017303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

BEATS INVESTMENT S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.491.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2014 que l'actionnaire unique décide d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de Maître Antonello SENES, né le 2 janvier 1965 à Sassari (Italie) demeurant professionnellement au 24 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Madame Ileana CIRSTEA, née le 30 août 1966 à Bucarest (Roumanie) demeurant professionnellement au 24 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Madame Nadia BEDDAR, née le 17 mars 1962 à Algrange (France) et demeurant professionnellement au 24 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au jour de la présente assemblée.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2014 que l'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Maître Jorge DEL RIO, avocat, né le 12 mai 1971 à Los Angeles (Etats-Unis), résidant professionnellement au 24 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né le 18 mai 1977 à Rennes (France) et résidant professionnellement au 22, rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, Madame Audrey MAIRE, expert-comptable, née le 1^{er} avril 1978, à Tours (France) résidant professionnellement au 22, rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, à compter de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Les administrateurs se répartiront en deux catégories A et B. Monsieur Jorge Del Rio appartiendra à la catégorie A et Monsieur Edouard MAIRE et Madame Audrey MAIRE à la catégorie B. Les administrateurs ne pourront engager la société que par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins l'un d'entre eux appartient à la catégorie A.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 19 décembre 2014 que l'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société du L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse à L-2449 Luxembourg 49 Boulevard Royal, avec effet au jour de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015014079/30.

(150016468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Boni Mores S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 193.928.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Antonio José CORREIA MARQUES, pensionné, né à Santa Comba Dão (Portugal), le 28 avril 1957, demeurant à L-5361 Schrassig, 8, rue de Siegelsbach;

2) Monsieur Tiago Manuel DIAS COELHO, avocat, né à Carnaxide, Oeiras (Portugal), le 19 mars 1977, demeurant à P-2825-285 Costa Caparica, Rua Miguel Torga, n° 2 (Portugal); et

3) Monsieur Ricardo Nuno CHAVES FERNANDES, fonctionnaire, né à Funchal (Portugal), le 15 octobre 1968, demeurant à P-2650-325 Amadora, Rua Damião de Góis n°5 - 1 Frente Esquerdo (Portugal).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Boni Mores S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation et l'exportation, le commerce en gros et en détail de boissons alcooliques et non-alcooliques et de produits alimentaires.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent cinq (105) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt euros (120,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent cinq (105) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Antonio CORREIA MARQUES, pré-qualifié, trente-cinq parts sociales,	35
2) Monsieur Tiago Manuel DIAS COELHO, pré-qualifié, trente-cinq parts sociales,	35
3) Monsieur Ricardo Nuno CHAVES FERNANDES, pré-qualifié, trente-cinq parts sociales,	35
Total: cent cinq parts sociales,	105

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1453 Luxembourg, 4, route d'Echternach.
2. Madame Maria Cidália ANTUNES E COSTA, salariée, née à Tondela (Portugal), le 15 novembre 1958, demeurant à L-5361 Schrassig, 8, rue de Siegelsbach, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. J. CORREIA MARQUES, T. M. DIAS COELHO, R. N. CHAVES FERNANDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 janvier 2015. 2LAC/2015/1378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014073/147.

(150016738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.178.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 7 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 15 mars 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1761 du 11 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 28.000.000 (vingt-huit millions d'euros) pour le ramener de son montant de EUR 29.954.685 (vingt-neuf millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros) à EUR 1.954.685 (un million neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros) par remboursement en numéraire à l'actionnaire;

2. Réduction de la réserve légale pour la porter de son montant actuel de EUR 2.441.912,99 (deux millions quatre cent quarante et mille neuf cent douze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) à un montant de Euro 195.468,50 (cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante cents) et affectation du montant de la réduction, soit EUR 2.246.444,49 (deux millions deux cent quarante-six mille quatre cent quarante-quatre euros et quarante-neuf cents) à une réserve libre;

3. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 28.000.000 (vingt-huit millions d'euros) pour le ramener de son montant de EUR 29.954.685 (vingt-neuf millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros) à EUR 1.954.685 (un million neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros) par un remboursement en numéraire à l'actionnaire unique du montant de EUR 28.000.000 (vingt-huit millions d'euros).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder au remboursement à l'actionnaire unique sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire la réserve légale pour la porter de son montant actuel de EUR 2.441.912,99 (deux millions quatre cent quarante et mille neuf cent douze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) à un montant de Euro 195.468,50 (cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante cents) par affectation du montant de la réduction, soit EUR 2.246.444,49 (deux millions deux cent quarante-six mille quatre cent quarante-quatre euros et quarante-neuf cents) à une réserve libre.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 1.954.685 (un million neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros) représenté par 1.208.369 (un million deux cent huit mille trois cent soixante-neuf) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63321. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014064/72.

(150016741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Arachy Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.694.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour: ARACHY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015014054/14.

(150017320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Arcenciel Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.793.

—
Extrait des résolutions prises lors de la l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

La société CUSTOM S.A., RCS Luxembourg N B124470, avec siège social au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ARCENCIEL HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015014055/14.

(150016877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Ana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.682.

—
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d' Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour: ANA INVESTMENTS SA

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015014050/16.

(150017330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Alive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 149.822.

—
Auszug des Protokolls der statutarischen Generalversammlung vom 10. Dezember 2014

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Annahme des Rücktritts von Frau Chantal Altmeisch-Hauptert, vorbenannt, und Frau Fabienne Majerus-Hauptert, vorbenannt, als Verwaltungsratsmitglieder.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf einen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Ernennung von der Firma „FOP CONSEIL S.A.“, Handelsregisternummer B186074, mit Sitz in 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, als Depositär.

Esch-sur-Alzette, den 10. Dezember 2014.

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2015014042/18.

(150016824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Axalta Coating Systems Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.339.

—
L'Associé Unique prend connaissance de la démission de Marco Besseling avec effet immédiat à partir du 21 janvier 2015 et décide que Matthias Vogt, allemand, né le 05 juin 1968 à Darmstadt, Allemagne, et demeurant au Horbeller Straße

15, D-50858, Cologne, Allemagne, soit nommé en tant que gérant supplémentaire de la Société avec effet immédiat à partir du 21 janvier 2015 pour une durée illimitée. Le conseil de gérance de la Société sera représenté par:

- Adrien Schrobiltgen, gérant;
- Otmar Hauck, gérant;
- Matthias Vogt, gérant;
- Nicolas Pigeon, gérant.

Référence de publication: 2015014029/15.

(150016557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Rectificatif concernant le dépôt n° L150016650 - déposé le 27/01/2015

Il résulte des transferts de parts sociales que:

En date du 1^{er} août 2014, la société Thibault Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 19,000 de catégorie J à Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

En date du 1^{er} août 2014, la société Victoria Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 148,000 actions ordinaires de classe J à Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

En date du 11 août 2014, la société Victoria Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 4,500 actions ordinaires de classe J à Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

En date du 24 novembre 2014, la société Victoria Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 3,500 actions ordinaires de classe J à Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015014028/23.

(150017293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 26 janvier 2014 que:

La société Victoria Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 156,000 actions ordinaires de classe J à Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

La société Thibault Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 19,000 actions ordinaires de catégorie J à Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015014027/15.

(150016650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Bora Baie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 188.228.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour: BORA BAIE S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015014095/16.

(150017328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Bougie Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.264.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour: BOUGIE INVESTEMENT S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015014096/16.

(150017324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Boumba S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Bumba S. à r.l.).

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 117, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.480.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 24 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2015014097/11.

(150016537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Brevaco Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haaneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 193.956.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois SCUDERIA CDS S.A., ayant son siège social à L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 25010), demeurant professionnellement à Niederkorn.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BREVACO EXPLOITATION S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une entreprise de travaux de terrassement, de remblais, de démolition, de construction, de plâtrerie, de façade, de chape, de carrelage, de couverture de ferblanterie et de charpente.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quinze.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme par la société SCUDERIA CDS S.A., préqualifiée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée générale extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 25010), demeurant à professionnellement à L-4562 Niederkorn, 12, ZAC Haneboesch II.

3.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Carlos DE ALMEIDA INACIO, technicien, né à Picao, Portugal, le 9 octobre 1963 (Matricule 1963 1009 03826), demeurant professionnellement à à L-4562 Niederkorn, 12, ZAC Haneboesch II.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

5.- L'adresse du siège social est fixée au L-4562 Niederkorn, 12. Z.A.C. Haaneboesch II.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigues De Sousa, De Almeida Inacio, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: EAC / 2015 / 1798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014098/78.

(150017283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Bridge Development Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.346.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 21 janvier 2015

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2021, à savoir:

- Maître Michaël DANDOIS,
- Maître Antoine MEYNIAL,
- Monsieur Stéphane WARNIER.

Me Michaël DANDOIS est nommé président du conseil d'administration.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2021, à savoir:

CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015014099/18.

(150017011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Bridge Development Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.346.

—
La version abrégée des comptes au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015014100/11.

(150017012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

**Bridge Investment Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Bridge Investment Holding S.A., SPF).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.792.

—
L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A. SPF» (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.792, constituée suivant acte notarié en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 746 du 8 octobre 1999 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie DESTOQUAY, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole SABINOT, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin MANTELS, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») pour soumettre la Société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Changement de la dénomination de la Société en «BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A.» et adaptation afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Changement de l'objet social de la Société et adaptation afférente de l'article 4 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

4. Modification subséquente des articles 5, dernier alinéa et 17 des statuts suite à la modification de l'objet social et en vue de la suppression de toute référence à la SPF.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner la forme juridique d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que prévu par la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») pour soumettre la Société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'autre part de changer la dénomination de la Société en «BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A.» et par conséquent de modifier le premier article des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A.»»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence dans les statuts à la société de gestion du patrimoine familial et par conséquent de supprimer le dernier alinéa de l'article 5 des statuts et de modifier l'article 17 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante.

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, C. SABINOT, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. LAC / 2014 / 63974. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014101/158.

(150016920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 23 décembre 2014

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de son poste d'Administrateur de la société.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement en qualité d'Administrateur:

M. Jean-Charles THOUAND

Administrateur de Sociétés

183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation par la prochaine Assemblée Générale.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration,

Pour le Conseil d'Administration

K.LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015014215/26.

(150016495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.137.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Fabrice Mas

Gérant A

Référence de publication: 2015014212/13.

(150016457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

Les comptes consolidés au 30 juin 2014 de la maison-mère «Danieli & C. Officine Meccaniche S.p.A.», ayant son siège social au 41 via Nazionale, I-33042 Buttrio, immatriculée sous le n° 00167460302, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015014188/13.

(150016482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

De Schweesspunkt S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

R.C.S. Luxembourg B 55.845.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2015.

Référence de publication: 2015014190/10.

(150016847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014191/10.

(150016997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Delvaux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 144.202.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015014192/14.

(150017256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Deneb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 141.608.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 23 décembre 2014

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de son poste d'Administrateur de la société.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement en qualité d'Administrateur:

M. Jean-Charles THOUAND
Administrateur de Sociétés
183, rue de Luxembourg
L-8077 BERTRANGE

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation par la prochaine Assemblée Générale.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration,

Pour le Conseil d'Administration
K.LOZIE / JALYNE S.A.
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015014194/26.

(150016496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.047.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014197/10.

(150017393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.887.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2015014201/10.

(150017270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Du Château S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 172.580.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014203/10.

(150016638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

E.RE.A.S. Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 158.472.

Je soussigné Cédric Finazzi, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions de membre de Conseil de Surveillance de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Cédric FINAZZI.

Référence de publication: 2015014207/10.

(150016057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

E.RE.A.S. Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 158.472.

Je soussignée, Hélène Mercier, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions de membre de Conseil de Surveillance de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Hélène MERCIER.

Référence de publication: 2015014209/10.

(150016057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Eiffel Investment Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.523.

L'adresse de Monsieur Fabrice Dumonteil, gérant de la Société, a changé et se situe désormais à: Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eiffel Investment Group S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015014210/13.

(150017216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Eurodistri Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffflange.
R.C.S. Luxembourg B 193.916.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE. LE DIX-NEUF DECEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROSALES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68 rue de Schiffflange, L-3676 Kayl, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192094, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 novembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par M. Robin Penchi, employé privé, demeurant professionnellement au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 12 décembre 2014,

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Eurodistri Lux S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'embauche, la formation et la refacturation de force de vente pour ses clients.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par EUROSALLES S.à r.l., précitée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Laurent BARCZYK, né le 13 avril 1970 à Lieven (62800) en France, demeurant à Rue du Lucet 25, 1962 Pont-de-la-Morge (Sion), en Suisse,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 68, rue de Schiffflange, L-3676 Kayl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PENCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015014221/120.

(150016523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

East 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 168.689.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 janvier 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour copie conforme

S. PYLYPENKO / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015014224/15.

(150016597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.662.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20/01/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20/01/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015014223/16.

(150016969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Rawholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.829.

—
L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RAWHOLDING S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 224 du 8 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 224 du 8 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société à la date du transfert du siège social de la société vers l'île Maurice;

2. Transfert du siège social de la société du Luxembourg vers l'île Maurice, et, par conséquent, changement de nationalité de la société et adoption de la nationalité mauricienne;

3. Fixation du siège social au 6th Floor, Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Ile Maurice;

4. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la société en vertu des lois mauriciennes, refonte subséquente des statuts de la société conformément aux prescriptions de la loi mauricienne et adoption des nouveaux statuts;

5. Acceptation de la démission de Messieurs Mazhar RAWJI, Mustaque RAWJI, Aslam RAWJI, et Murtaza RAWJI en tant qu'Administrateurs de la société et de FIN-CONTROLE en tant que commissaire de la société, dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise, et décharge subséquente;

6. Nomination de Monsieur Mustafa RAWJI, né à Londres (UK), le 3 juillet 1979, avec adresse à Unit 2201 Le Reve Apartments, Dubai Marina, Dubai, UAE, de Monsieur Zain RAWJI, né à Karachi (Pakistan) le 18 janvier 1987, avec adresse à 6G Azari Apartments, Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo, de Madame Anjeelee CHINAMAL, née à Souillac (Ile Maurice), le 8 mars 1985, avec adresse Lot 203, Morcellement Au Bout Du Monde, Ebene, Ile Maurice et de Monsieur Nourath BHUGELOO, né le 27 février 1964 à at Quatre Bornes (Ile Maurice), avec adresse au 56 Avenue Le Conte De Lisle, Quatre Bornes, Ile Maurice, en tant qu'administrateurs de la société dès que celle-ci sera soumise au droit mauricien;

7. Nomination de PWC avec adresse au 18 CyberCity, Ebène, Réduit 72201, Ile Maurice en tant que commissaire aux comptes;

8. Pouvoirs à conférer à Madame Anjeelee CHINAMAL ou Monsieur Nourath BHUGELOO pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales à l'île MAURICE à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité et en vue d'accomplir toutes les formalités requises à l'Ile Maurice;

9. Pouvoirs à conférer à Monsieur Olivier OUDIN ou Madame Céline BONVALET pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité et en vue d'accomplir toutes les formalités requises à Luxembourg;

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée approuve les comptes intérimaires de la Société à la date du 3 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du Luxembourg vers l'île Maurice, et, par conséquent décide de changer la nationalité de la société et d'adopter la nationalité mauricienne.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social au 6th Floor, Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Ile Maurice.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'adopter les statuts ci-après conformément aux prescriptions de la loi mauricienne:

RAWHOLDING S.A

A PRIVATE COMPANY LIMITED BY SHARES

CONTENTS

1. Interpretation

2. Name

3. Type of company

4. Liability
5. Registered Office
6. Company Seal
7. Balance Sheet date
8. Stated Capital
9. Shares
10. Issue of new shares
11. Transfer of shares
12. Directors' right to refuse registration of transfers
13. Purchase or other acquisition of own shares
14. Calls on shares and forfeiture of shares
15. Shareholders' meetings
16. Directors
17. Powers and duties of directors
18. Remuneration of directors
19. Proceedings of directors
20. Managing director
21. Secretary and Management Company
22. Control and management
23. Dividends
24. Winding up

1. Interpretation. In this Constitution:

The 'Act' means the Companies Act 2001 of Mauritius as may be amended from time to time.

The 'Company' means RAWHOLDING S.A

2. Name. The name of the Company is RAWHOLDING S.A

3. Type of company. The Company is a PRIVATE COMPANY LIMITED BY SHARES.

4. Liability. The liability of its members is limited to the amount, if any, unpaid on the shares respectively held by them.

5. Registered office. The registered office of the Company is situated at 6th Floor, Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Mauritius. The Board may, at any time, change the registered office of the Company as they think fit.

6. Company seal.

(a) The Company shall have a common seal ('the seal') which shall have the name of the Company engraved on it in legible letters.

(b) The directors shall provide for the safe custody of the seal, which shall only be used by the authority of the directors or of a committee of the directors authorised by the Board in that behalf. Every instrument to which the seal is affixed shall be signed by a director and shall be countersigned by the secretary or by a second director.

7. Balance sheet date. The balance sheet date of the Company shall be 31 December.

8. Stated capital. The stated capital of the Company shall be USD 6,500,000 made up of 1,300 ordinary shares.

9. Shares. The shares of the Company shall be at a par value of USD 5,000 per share.

10. Issue of new shares. New shares shall be issued in accordance with Section 52 of the Act with the pre-emptive rights provided for under Section 55 of the Act.

11. Transfer of shares. Every change in the ownership of shares in the capital of the Company shall be subject to the following limitations and restrictions.

(a) Pre-emptive provisions No share in the capital of the Company shall be sold or transferred by any shareholder unless and until the rights of pre-emption hereinafter conferred have been exhausted.

(b) Transfer notice and fair price

(i) Every shareholder including the personal representative of a deceased shareholder or the assignee of the property of a bankrupt shareholder who desires to sell or transfer any share shall give notice in writing to the Board of such desire.

(ii) Where the notice under subparagraph (i) includes more than one (1) share, it shall not operate as if it were a separate notice in respect of each such share, and the proposing transferor shall be under no obligation to sell or transfer some only of the shares specified in such notice.

(iii) The notice under subparagraph (i) shall be irrevocable and shall be deemed to appoint the Board as the proposing transferor's agent to sell such shares in one or more lots to any shareholder or shareholders of the Company, including the directors or any of them.

(iv) The price of the shares sold under subparagraph (iii)

(A) shall be the price agreed upon between the party giving such notice and the Board; or

(B) failing any agreement between them within twenty-eight (28) days of the Board receiving such notice, such fair price as shall be determined by a person appointed jointly by the parties.

(v) In the absence of an agreement under subparagraph (iv)(B), either party may apply to the Judge in Chambers to appoint an arbitrator.

(vi) The person appointed under subparagraph (iv) or (v) shall certify the sum which, in his opinion, is the fair price for the share.

(c) Offer to shareholders and consequent sale

(i) Where the price for the shares sold under paragraph (b) is agreed upon or determined, as the case may be, the Board shall immediately give notice to each of the shareholders, other than the person desiring to sell or transfer such shares.

(ii) A notice under subparagraph (i) shall state the number and price of such shares and shall request each of the shareholders to whom the notice is given to state in writing to the Board within twenty-one (21) days of the date of the notice whether he is willing to purchase any and, if so, what maximum number of such shares.

(iii) At the expiration of twenty-one (21) days from the date of the notice, the Board shall-(A) apportion such shares amongst the shareholders (if more than one) who have expressed a desire to purchase the shares and, as far as possible, on a pro rata basis according to the number of shares already held by them respectively, or

(B) if there is only one shareholder, all the shares shall be sold to that shareholder, provided that no shareholder shall be obliged to take more than the maximum number of shares stated in that shareholder's response to such notice.

(iv) Where the apportionment is being made or any shareholder notifies his willingness to purchase, the party desiring to sell or transfer such share or shares shall, on payment of the said price, transfer such share or shares to the shareholder or respective shareholders who has or have agreed to purchase the shares and, in default thereof, the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the party desiring to sell and enter the name of the purchaser or purchasers in the share register as holder or holders of the share or shares so sold.

(d) Shares on offer not taken up by shareholders

(i) Where all the shares remain unsold under paragraph (c) at the expiry of the period of sixty (60) days of the Board issuing a notice under paragraph (c) (i), the person desiring to sell or transfer the shares, may, subject to subparagraph (ii), within a further period of thirty (30) days, sell the shares not so sold, but not a portion only, to any person who is not a shareholder.

(ii) The person desiring to sell the shares shall not sell the shares for a price less than the price at which the shares have been offered for sale to the shareholders under this paragraph (that is paragraph eleven (11)) but every such sale shall nevertheless be subject to the provisions of paragraph thirteen (13).

(e) Family transactions

(i) Any share may be transferred by a shareholder to the trustees for, the spouse, father, mother, child, grandchild, son-in-law or daughter-in-law of that shareholder, and any share of a deceased shareholder may be transferred by his executors or administrators to the spouse, father, mother, child, grandchild, son-in-law or daughter-in-law of the deceased shareholder.

(ii) Any share held under any trust for a shareholder may be transferred to any beneficiary, being the spouse, father, mother, child, grandchild, son-in-law or daughter-in-law of such shareholder and shares standing in the name of the trustee of the will of any deceased shareholder or trustees under any such trust may be transferred upon any change of trustees for the time being of such will or trust.

(iii) The restrictions contained in paragraphs (a) to (d) shall not apply to any transfer authorised by this paragraph (e) but every such transfer shall be subject to paragraph twelve (12).

12. Directors' right to refuse registration of transfers. Subject to Sections 87 to 89 of the Act, the Board may refuse or delay the registration of any transfer of any share to any person whether an existing shareholder or not, where

(a) so required by law;

(b) registration would impose on the transferee a liability to the Company;

(c) a holder of any such share has failed to pay on the due date any amount payable thereon either in terms of the issue thereof or in accordance with the constitution (including any call made thereon);

(d) the transferee is a minor or a person of unsound mind;

(e) the transfer is not accompanied by such proof as the Board reasonably requires of the right of the transferor to make the transfer;

(f) the pre-emptive provisions contained in paragraph eleven (11) have not been complied with; or

(g) the Board acting in good faith decides in its sole discretion that registration of the transfer would not be in the best interests of the Company and/or any of its shareholders.

13. Purchase or other acquisition of own shares.

(a) Authority to acquire own shares Subject to Section 68 of the Act, the Company shall be expressly authorised to purchase or otherwise acquire shares issued by it.

(b) Authority to hold own shares Subject to any restrictions or conditions imposed by law, the Company shall be expressly authorised to hold shares acquired by it pursuant to Section 68 or Section 110 of the Act.

14. Calls on shares and forfeiture of shares.

14.1 Calls on shares

(a) Board may make calls

(i) The Board may, by written notice, make such calls as it thinks fit upon the shareholders in respect of any amount unpaid on their shares other than shares the conditions of issue of which are that they shall be payable at a fixed time or times.

(ii) The notice shall specify the time or times and place of payment of the calls.

(iii) A shareholder to whom notice is served under subparagraph (i) shall, not later than seven (7) days of the date the notice is served, pay to the Company the amount called in accordance with the notice.

(iv) A call made under subparagraph (i) may be revoked or postponed as the Board may determine.

(b) Timing of calls

A call may be made payable at such times and in such amount as the Board may determine.

(c) Liability of joint holders

The joint holders of a share shall be jointly and severally liable to pay all calls in respect thereof.

(d) Interest

(i) Where an amount called in respect of a share is not paid on or before the time appointed for payment thereof, the person from whom the amount is due shall pay interest on that amount from the time appointed for payment thereof to the time of actual payment at such rate not exceeding ten (10) per cent per annum as the Board may determine.

(ii) The Board may waive, wholly or partly, any interest payable under subparagraph (i).

(e) Instalments

Any amount which by the terms of issue of a share becomes payable on issue or at any fixed time shall for all purposes be deemed to be a call duly made and payable at the time at which by the terms of issue the same becomes payable and, in case of non-payment, all the relevant provisions of this Constitution relating to payment of interest and expenses, forfeiture or otherwise shall apply as if the amount had become payable by virtue of a call duly made and notified.

(f) Differentiation as to amounts

The Board may, on the issue of shares, differentiate between the holders as to the amount of calls to be paid and the times of payment.

14.2 Forfeiture of shares

(a) Notice of default

Where any person fails to pay any call or any instalment of a call for which such person is liable at the time appointed for payment, the Board may, at any time thereafter, serve notice on such person requiring payment of the amount unpaid together with any interest which may have accrued.

(b) Final payment date

The notice under paragraph (a) shall name a further day, not earlier than the expiration of fourteen (14) days from the date of service of the notice, on or before which the payment required by the notice shall be made, and shall state that, in the event of non payment on or before the time appointed, the shares in respect of which the amount was owing are liable to be forfeited.

(c) Forfeiture

(i) Where the requirements of the notice under paragraph (b) are not complied with, any share in respect of which the notice has been given may be forfeited, at any time before the required payment has been made, by resolution of the Board to that effect.

(ii) Any forfeiture under subparagraph (i) shall include all dividends and bonuses declared in respect of the forfeited share and not actually paid before the forfeiture.

(d) Sale of forfeited shares

(i) A forfeited share may be sold or otherwise disposed of on such terms and in such manner as the Board in its sole discretion thinks fit and, at any time before a sale or disposition, the forfeiture may be cancelled on such terms as the Board thinks fit.

(ii) Where any forfeited share is sold within twelve (12) months of the date of forfeiture, the residue, if any, of the proceeds of sale after payment of all costs and expenses of such sale or any attempted sale and all amounts owing in respect of the forfeited share and interest thereon shall be paid to the person whose share has been forfeited.

(e) Cessation of shareholding

A person whose share has been forfeited shall cease to be a shareholder in respect of the forfeited share, but shall, nevertheless, remain liable to pay to the Company all amounts which, at the time of forfeiture, were payable by such person to the Company in respect of the share, but liability shall cease if and when the Company receives payment in full of all such amounts.

(f) Evidence of forfeiture

A declaration in writing declaring that the declarant is a director of the Company and that a share in the Company has been duly forfeited on a date stated in the declaration shall be conclusive evidence of such facts as against all persons claiming to be entitled to the share.

(g) Validity of sale

The Company may receive the consideration, if any, given for forfeited share on any sale or disposition thereof and may execute a transfer of the share in favour of the person to whom the share is sold or disposed of, and such person shall then be registered as the holder of the share and shall not be bound to see the application of the purchase money, if any, nor shall such person's title to the share be effected by any irregularity or invalidity in the proceedings in reference to the forfeiture, sale or disposal of the share.

15. Shareholders' meetings.

15.1 Chairperson

(a) Where the directors have elected a chairperson of the Board, and the chairperson of the Board is present at a meeting of shareholders, he shall chair the meeting.

(b)(i) Where no chairperson of the Board has been elected or if, at any meeting of shareholders, the chairperson of the Board is not present within fifteen (15) minutes of the time appointed for the commencement of the meeting, the directors present shall elect one of their number to be chairperson of the meeting.

(ii) Where no director is willing to act as chairperson, or where no director is present within fifteen (15) minutes of the time appointed for holding the meeting, the shareholders present may choose one of their number to be chairperson of the meeting.

15.2 Notice of meetings

(a) Written notice of the time and place of a meeting of shareholders shall be sent to every shareholder entitled to receive notice of the meeting and to every director, secretary and auditor of the Company not less than fourteen (14) days before the meeting.

(b) The notice shall state

(i) the nature of the business to be transacted at the meeting in sufficient detail to enable a shareholder to form a reasoned judgment in relation to it; and

(ii) the text of any special resolution to be submitted to the meeting.

(c) Any irregularity in a notice of a meeting shall be waived where all the shareholders entitled to attend and vote at the meeting attend the meeting without protest as to the irregularity, or where all such shareholders agree to the waiver.

(d)(i) Any accidental omission to give notice of a meeting to, or the failure to receive notice of a meeting by, a shareholder shall not invalidate the proceedings at that meeting.

(ii) The chairperson may, or where directed by the meeting, shall, adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

(iii) When a meeting of shareholders is adjourned for thirty (30) days or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting.

(e) Notwithstanding paragraphs (a), (b) and (c), it shall not be necessary to give any notice of an adjournment or of the business to be transacted at an adjourned meeting.

15.3 Methods of holding meetings

(a) A meeting of shareholders may be held either

(i) by a number of shareholders who constitute a quorum, being assembled together at the place, date, and time appointed for the meeting; or

(ii) by means of audio, or audio and visual, communication by which all shareholders participating and constituting a quorum, can simultaneously hear each other throughout the meeting.

15.4 Quorum

(a) Where a quorum is not present, no business shall, subject to paragraph

(c), be transacted at a meeting of shareholders.

(b)(i) A quorum for a meeting of shareholders shall be present where two or more shareholders, holding among themselves at least fifty percent of the issued shares having voting rights, or their proxies are present at the meeting or have sent their votes sent by electronic means on the business to be transacted at the meeting.

(ii) If the Company has only one shareholder, that shareholder or his proxy, shall be the quorum.

(c) Where a quorum is not present within thirty (30) minutes after the time appointed for the meeting -

(i) in the case of a meeting called under Section 118(1)(b) of the Act, the meeting shall be dissolved;

(ii) in the case of any other meeting, the meeting shall be adjourned to the same day in the following week at the same time and place, or to such other date, time and place as the directors may appoint.

(iii) Where, at an adjourned meeting, a quorum is not present within thirty (30) minutes after the time appointed for the meeting, the shareholders or their proxies present shall constitute a quorum.

15.5 Voting

(a) Where a meeting of shareholders is held under paragraph 15.3(i), unless a poll is demanded, voting at the meeting shall be by whichever of the following methods is determined by the chairperson of the meeting -

(i) voting by voice; or

(ii) voting by show of hands.

(b) Where a meeting of shareholders is held under paragraph 15.3(ii), unless a poll is demanded, voting at the meeting shall be by the shareholders signifying individually their assent or dissent by voice.

(c) A declaration by the chairperson of the meeting that a resolution is carried by the requisite majority shall be conclusive evidence of that fact unless a poll is demanded in accordance with paragraph (d).

(d) At a meeting of shareholders, a poll may be demanded by -(i) not less than five (5) shareholders having the right to vote at the meeting;

(ii) a shareholder or shareholders representing not less than ten (10) percent of the total voting rights of all shareholders having the right to vote at the meeting;

(iii) by a shareholder or shareholders holding shares in the Company that confer a right to vote at the meeting and on which the aggregate amount paid up is not less than ten (10) percent of the total amount paid up on all shares that confer that right; or

(iv) the chairperson of the meeting.

(e) A poll may be demanded either before or after the vote is taken on a resolution.

(f) Where a poll is taken, votes shall be counted according to the votes attached to the shares of each shareholder present in person or by proxy and voting.

(g) The chairperson of a shareholders' meeting shall not be entitled to a casting vote.

(h) (i) For the purposes of clause 15.6, the instrument appointing a proxy to vote at a meeting of a Company shall confer authority to demand or join in demanding a poll and a demand by a person as proxy for a shareholder shall have the same effect as a demand by the shareholder.

(ii) Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any class of shares, every shareholder present in person or by proxy and voting by voice or by show of hands and every shareholder voting by electronic means shall have one vote.

(iii) The chairperson may demand a poll on a resolution either before or after a vote thereon by voice or by show of hands.

(iv) The demand for a poll may be withdrawn.

(v) Where a poll is duly demanded, it shall, subject to paragraph (f), be taken in such manner as the chairperson directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll is demanded.

(vi) A poll demanded

(A) on the election of a chairperson or on a question of adjournment, shall be taken immediately;

(B) on any other question, shall be taken at such time and place as the meeting directs.

(i) Any business other than that on which a poll is demanded may be proceeded with pending the taking of the poll.

15.6 Proxies

(a) A shareholder may exercise the right to vote either by being present in person or by proxy.

(b) A proxy for a shareholder may attend and be heard at a meeting of shareholders as if the proxy were the shareholder.

(c) A proxy shall be appointed by notice in writing signed by the shareholder and the notice shall state whether the appointment is for a particular meeting or a specified term.

(d) The instrument appointing a proxy shall not be effective unless it is produced at least twenty-four hours before the start of the meeting.

(e) Any power of attorney or other authority under which the proxy is signed or a notarially certified copy shall also be produced.

(f) A proxy form shall be sent with each notice calling a meeting of the Company.

(g) The instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appointer or of his agent duly authorised in writing or in the case of a corporation under the hand of an officer or of an agent duly authorised.

(h) The instrument appointing a proxy shall be in the form set out in Schedule A.

15.7 Voting by electronic means

(a) A shareholder may exercise the right to vote at a meeting by sending his vote by electronic means.

(b) The notice of a meeting at which shareholders are entitled to cast their vote by electronic means shall state the name of the person authorised by the Board to receive and count such votes at that meeting.

(c) Where no person has been authorised to receive and count votes submitted by electronic means at a meeting, or where no person is named as being so authorised in the notice of the meeting, every director shall be deemed to be so authorised.

(d) A shareholder may cast a vote by electronic means on all or any of the matters to be voted on at the meeting by sending a notice of the manner in which his shares are to be voted to a person authorised to receive and count votes at that meeting.

(e) The notice shall reach that person not less than forty-eight (48) hours before the start of the meeting.

(f) A person authorised to receive and count postal votes at a meeting shall -

(i) collect together all postal votes received by him or by the Company;

(ii) in relation to each resolution to be voted on at the meeting, count -

(A) the number of shareholders voting in favour of the resolution and the number of votes cast by each shareholder in favour of the resolution; and

(B) the number of shareholders voting against the resolution, and the number of votes cast by each shareholder against the resolution;

(iii) sign a certificate to the effect that he has carried out the duties set out in sub-paragraphs (i) and (ii) which sets out the results of the counts required by subparagraph (ii); and

(iv) ensure that the certificate required by subparagraph (iii) is presented to the chairperson of the meeting.

(g) Where a vote is taken at a meeting on a resolution on which postal votes have been cast, the chairperson of the meeting shall -

(i) on a vote by show of hands, count each shareholder who has submitted a postal vote for or against the resolution;

(ii) on a poll, count the votes cast by each shareholder who has submitted a postal vote for or against the resolution.

(h) The chairperson of a meeting shall call for a poll on a resolution if he holds sufficient postal votes that he believes that, where a poll is taken, the result may differ from that obtained on a show of hands.

(i) The chairperson of a meeting shall ensure that a certificate of postal votes held by him is annexed to the minutes of the meeting.

15.8 Minutes

(a) The Board shall ensure that minutes are kept of all proceedings at meetings of shareholders.

(b) Minutes which have been signed by the chairperson of the meeting are prima facie evidence of the proceedings.

15.9 Shareholder proposals

(a) A shareholder may give written notice to the Board of any matter which the shareholder proposes to raise for discussion or resolution at the next meeting of shareholders at which the shareholder is entitled to vote.

(b) Where the notice is received by the Board not less than twenty-eight (28) days before the last day on which notice of the relevant meeting of shareholders is required to be given by the Board, the Board shall, at the expense of the Company, give notice of the shareholder proposal and the text of any proposed resolution to all shareholders entitled to receive notice of the meeting.

(c) Where the notice is received by the Board not less than seven (7) days and not more than twenty-eight (28) days before the last day on which notice of the relevant meeting of shareholders is required to be given by the Board, the Board shall, at the expense of the shareholder, give notice of the shareholder's proposal and the text of any proposed resolution to all shareholders entitled to receive notice of the meeting.

(d) Where the notice is received by the Board less than seven (7) days before the last day on which notice of the relevant meeting of shareholders is required to be given by the Board, the Board may, where practicable, and at the expense of the shareholder, give notice of the shareholder's proposal and the text of any proposed resolution to all shareholders entitled to receive notice of the meeting.

(e) Where the directors intend that shareholders may vote on the proposal by proxy or by postal vote, they shall give the proposing shareholder the right to include in or with the notice given by the Board a statement of not more than one thousand (1000) words prepared by the proposing shareholder in support of the proposal, together with the name and address of the proposing shareholder.

(f) The Board shall not include in or with the notice given by the Board a statement prepared by a shareholder which the directors consider to be defamatory, frivolous, or vexatious.

(g) Where the costs of giving notice of the shareholder's proposal and the text of any proposed resolution are required to be met by the proposing shareholder, the proposing shareholder shall, on giving notice to the Board, deposit with the Company or tender to the Company a sum sufficient to meet those costs.

15.10 Corporations may act by representative

A body corporate which is a shareholder may appoint a representative to attend a meeting of shareholders on its behalf in the same manner as that in which it could appoint a proxy.

15.11 Votes of joint holders

Where two (2) or more persons are registered as the holder of a share, the vote of the person named first in the share register and voting on a matter shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders.

15.12 No voting right where calls unpaid

Where a sum due to the Company in respect of a share has not been paid, that share may not be voted at a shareholder's meeting other than a meeting of an interest group.

16. Directors.

(a) The directors of the Company shall be such person or persons as may be appointed from time to time by ordinary resolution or by notice to the Company signed by the holder or holders for the time being of the majority of ordinary shares in the capital of the Company

(b) The Board shall consist of at least three directors, with at least two directors residing in Mauritius. Such directors shall be of sufficient calibre to exercise independence of mind and judgement.

(c) The Company may by ordinary resolution increase or reduce the number of directors.

(d) The directors may appoint any person to be a director to fill a casual vacancy or as an addition to the existing directors. Such appointment may also be made by ordinary resolution pursuant to subparagraph (c).

(e) Any director appointed under paragraph (d) shall hold office only until the next following annual meeting and shall then retire but shall be eligible for re-appointment at that meeting.

(f) The Board may appoint an alternate director. When serving in an alternate capacity, an alternate director has the same rights, duties and responsibilities as the appointing director. The termination of appointment of the principal director shall automatically terminate the appointment of the alternate director.

(g) A director shall hold office until removed by special resolution pursuant to Section 138(2) of the Act or ceasing to hold office pursuant to Section 139 of the Act.

17. Powers and duties of directors. The powers and duties of the Directors shall be as follows:

(a) exercise their powers in accordance with the Act and with the limits and subject to the conditions and restrictions established by the Company's constitution;

(b) obtain the authorisation of a meeting of shareholders before doing any act or entering into any transaction for which the authorisation or consent of a meeting of shareholders is required by the Act or by the Company's constitution;

(c) exercise their powers honestly in good faith and in the best interests of the Company and for the respective purposes for which such powers are explicitly or impliedly conferred;

(d) exercise the degree of care, diligence and skill required by Section 160 of the Act;

(e) not agree to the Company incurring any obligation unless the director believes at that time, on reasonable grounds that the Company shall be able to perform the obligation when it is required to do so;

(f) account to the Company for any monetary gain, or the value of any other gain or advantage, obtained by them in connection with the exercise of their powers, or by reason of their position as directors of the company, except remuneration, pensions provisions and compensation for loss of office in respect of their directorships of any company which are dealt with in accordance with Section 159 of the Act;

(g) not make use of or disclose any confidential information received by them on behalf of the Company as directors otherwise than as permitted and in accordance with Section 153 of the Act;

(h) not compete with the Company or become a director or officer of a competing company, unless it is approved by the company under Section 146 of the Act;

(i) where directors are interested in a transaction to which the Company is a party, disclose such interest pursuant to Sections 147 and 148 of the Act;

(j) not use any assets of the Company for any illegal purpose or purpose in breach of paragraphs (a) and (c), and not do, or knowingly allow to be done, anything by which the Company's assets may be damaged or lost, otherwise than in the ordinary course of carrying on its business;

(k) transfer forthwith to the Company all cash or assets acquired on its behalf, whether before or after its incorporation, or as the result of employing its cash or assets, and until such transfer is effected to hold such cash or assets on behalf of the Company and to use it only for the purposes of the Company; and

(l) attend meetings of the directors of the company with reasonable regularity, unless prevented from so doing by illness or other reasonable excuse; and

(m) ensure that the Company can operate as a going concern. Where the Directors of the Company believe that the Company is unable to pay its debts as they fall due, the Directors shall forthwith call a meeting of the Board to consider whether the Board should appoint a liquidator or an administrator.

18. Remuneration of directors. The remuneration of directors shall be determined by the Board in accordance with section 159(1) of the Act.

19. Proceedings of directors.

19.1 Chairperson

(a) The directors may elect one of their number as chairperson who shall be ordinarily resident in Mauritius.

(b) Where at a meeting of the Board the chairperson is not present within fifteen (15) minutes or after the time appointed for the commencement of the meeting, the directors present may choose one of their number to be chairperson of the meeting.

19.2 Notice of meeting

(a) A director or, if requested by a director to do so, an employee of the Company, may convene a meeting of the Board by giving notice in accordance with this paragraph.

(b) A notice of a meeting of the Board shall be sent to every director and the notice shall include the date, time, and place of the meeting and the matters to be discussed.

(c) An irregularity in the notice of a meeting is waived where all directors entitled to receive notice of the meeting attend the meeting without protest as to the irregularity or where all directors entitled to receive notice of the meeting agree to the waiver.

19.3 Methods of holding meetings

A meeting of the Board may be held either -

(a) by a number of the directors who constitute a quorum, being assembled together at the place, date, and time appointed for the meeting; or

(b) by means of audio, or audio and visual communication by which all directors participating and constituting a quorum can simultaneously hear each other throughout the meeting. Any such communication shall be originated from Mauritius.

(c) Board meetings shall be organised, convened and chaired from Mauritius.

(d) Board papers shall be prepared in Mauritius.

19.4 Quorum

(a) A quorum for a meeting of the Board shall be three (3), including at least two (2) directors residing in Mauritius.

(b) No business may be transacted at a meeting of directors if a quorum is not present.

19.5 Strategic decisions of the Board

All strategic and important decisions shall be taken only at duly convened Board meetings.

19.6 Voting

(a) Every director shall have one (1) vote.

(b) The chairperson shall not have a casting vote.

(c) A resolution of the Board is passed if it is agreed to by all directors present without dissent or if a majority of the votes cast on it are in favour of it.

(d) A director present at a meeting of the Board is presumed to have agreed to, and to have voted in favour of, a resolution of the Board unless he expressly dissents from or votes against the resolution at the meeting.

19.7 Delegation

To the extent that the Law provides, delegation of power shall be only by authority of the Board. Such delegation shall be specific and for a defined period of time.

19.8 Minutes

The Board shall ensure that minutes are kept of all proceedings at meetings of the Board.

20. Managing director.

(a) The directors may appoint one or more members of the Board to the office of managing director for such period and on such terms as they think fit and, subject to the terms of any agreement entered into in any particular case, may revoke that appointment.

(b) Where a managing director ceases to be a director for any reason whatsoever, his appointment shall automatically lapse.

(c) A managing director shall, subject to the terms of any agreement entered into in any particular case, receive such remuneration, whether by way of salary, commission or participation in profits, as the directors may determine.

(d) The directors may entrust to and confer upon the managing director any of the powers exercisable by them with such restrictions as they think fit, and either generally or to the exclusion of their own powers subject to Section 131 of the Act, and the directors may revoke, alter, or vary all or any of these powers.

21. Secretary and management company.

- (a) The secretary shall in accordance with the Act be appointed by the directors for such term, at such remuneration, and upon such conditions as they think fit, and any secretary so appointed may be removed by them.
- (b) The office of the secretary shall not be left vacant for more than three (3) months at any time.
- (c) A company holding a Category 1 Global Business Licence shall at all times be administered by a management company.

22. Control and management.

22.1 The Company shall be managed and controlled in Mauritius. The Board or director designated by the Board shall be responsible for the day to day management of the Company. For the purpose of this document, day to day management refers to the day to day running of the Company and shall be carried out by the management company appointed by the Company. That person or team shall act on and implement the decisions taken by the Board in Mauritius.

22.2 The Company shall maintain at all times its principal bank account in Mauritius through which all investments and other transactions shall be routed.

22.3 All accounting records and statutory financial statements shall be prepared, maintained and kept in Mauritius. Such financial statements shall also be audited in Mauritius.

22.4 A minimum of ten thousand (10,000) United States Dollars or its equivalent shall be maintained in the Company's bank account to pay for the costs and expenses incurred by the Company as and when they become due. Such costs and expenses shall include but shall not be limited to annual licence fees, registration fees and other expenses incurred on behalf of the Company.

22.5 The bank mandate shall be such that all payments shall be signed jointly by at least one (1) bank signatory residing in Mauritius.

22.6 The Company shall comply with the Laws of Mauritius and any codes, guidelines, rules, regulations and any other enactments which may be amended from time to time.

22.7 Agreements entered into by the Company and other legal documents of the Company shall be governed by Mauritius Laws. If these agreements or legal documents are required to be governed by other laws for commercial or any other reasons, same shall be agreed by the Board.

23. Dividends.

(a) A dividend may be authorised and declared by the Board at such time and such amount (subject to the solvency test required by the Act) as it thinks fit.

(b) Subject to the rights of persons, if any, entitled to shares with special rights as to dividend, all dividends shall be declared and paid according to the amounts paid or credited as paid on the shares in respect of which the dividend is paid, but no amount paid or credited as paid on a share in advance of calls shall be treated for the purposes of this paragraph as paid on the share.

(c) All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the amounts paid or credited as paid on the shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid, but where any share is issued on terms providing that it shall rank for dividend as from a particular date, that share shall rank for dividend accordingly.

(d) The directors may deduct from any dividend payable to any shareholder all sums of money, if any, presently payable by him to the Company on account of calls or otherwise in relation to the shares of the Company.

(e) No dividend shall bear interest against the Company.

(f) Any dividend, interest, or other money payable in cash in respect of shares may be paid by cheque or postal or money order sent through the post directed to the registered address of the holder, or in the case of joint holders, to the registered address of that one of the joint holders who is first named on the share register or to such person and to such address as the holder or joint holders may in writing direct.

(g) Every such cheque or postal or money order shall be made payable to the order of the person to whom it is sent.

(h) Any one of the 2 or more joint holders may give effectual receipts for any dividends, bonuses, or other money payable in respect of the shares held by them as joint holders.

24. Winding up.

(a) Subject to paragraphs (b) and (c) and to the terms of issue of any shares in the Company, upon the winding up of the Company, the assets, if any, remaining after payment of the debts and liabilities of the Company and the costs of winding up (the surplus assets), shall be distributed among the shareholders in proportion to their shareholding.

(b) The holders of shares not fully paid up shall only receive a proportionate share of their entitlement being an amount paid to the Company in satisfaction of the liability of the shareholder to the Company in respect of the shares either under the constitution of the Company or pursuant to the terms of issue of the shares.

(c) Where the Company is wound up, the liquidator may -

(i) with the sanction of a special resolution of the Company, divide in kind amongst the members the assets of the Company, whether they consist of property of the same kind or not;

(ii) may for that purpose set such value as he deems fair upon any property to be divided and may determine how the division is to be carried out as between the shareholders or different classes of shareholders.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Mazhar RAWJI, Mustaque RAWJI, Aslam RAWJI, et Murtaza RAWJI en tant qu'Administrateurs de la société et de FIN-CONTROLE en tant que commissaire de la société, dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise, et leur donne décharge.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Mustafa RAWJI, né à Londres (UK), le 3 juillet 1979, avec adresse à Unit 2201 Le Reve Apartments, Dubai Marina, Dubai, UAE, Monsieur Zain RAWJI, né à Karachi (Pakistan) le 18 janvier 1987, avec adresse à 6G Azari Apartments, Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo, Madame Anjeelee CHINAMAL, née à Souillac (Ile Maurice), le 8 mars 1985, avec adresse Lot 203, Morcellement Au Bout Du Monde, Ebene, Ile Maurice et Monsieur Nourath BHUGELOO, né le 27 février 1964 à Quatre Bornes (Ile Maurice), avec adresse au 56 Avenue Le Conte De Lisle, Quatre Bornes, Ile Maurice, en tant qu'administrateurs.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer PWC avec adresse au 18 CyberCity, Ebène, Réduit 72201, Ile Maurice en tant que commissaire aux comptes.

Huitième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Anjeelee CHINAMAL ou Monsieur Nourath BHUGELOO pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales à l'île MAURICE à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité et en vue d'accomplir toutes les formalités requises à l'Ile Maurice.

Neuvième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Olivier OUDIN ou Madame Céline BONVALET pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité et en vue d'accomplir toutes les formalités requises à Luxembourg.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités de l'Ile Maurice, et la Société sera radiée du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sur base du certificat d'inscription auprès du Registre de l'Ile Maurice.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.-.

- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63318. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014579/609.

(150017014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Rialto Capital Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.814.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of January, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rialto Capital Management, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the Founding Shareholder),

here represented by Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on December 26, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Rialto Capital Management Luxembourg S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “Rialto Capital Management Luxembourg S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may manage investments, investments structures and manage and assist the companies in which it holds a direct or indirect participation, or which it controls and/or form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up. A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the

Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 6:00 p.m.. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside

at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet in Luxembourg upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) Managers at least one (1) of which must be a category A Manager and one (1) of which must be a category B Manager (ii) the single signature of any manager, but only for transactions up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) on a per transaction basis, or as the case may be, (iii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such

power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law.

They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may indemnify any Manager and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement. Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Ms Liat Feldman, born on June 7, 1974 in Israel, with professional address at 790 NW 107 Avenue, Suite 400, Miami, FL 33172, United States of America;

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 103.336;

(c) that the members of the Board are appointed for an unlimited period;

(d) that Ms Liat Feldman, prenamed, is appointed as chairman of the Board for an unlimited period; and

(e) that the address of the registered office of the Company is set at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de janvier,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rialto Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêté comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société; conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel s'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Rialto Capital Management Luxembourg S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Rialto Capital Management Luxembourg S.à r.l.". La société est une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'une seul (1) Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut gérer les investissements, les structures d'investissements et gérer et assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, des sociétés qu'elle contrôle et/ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour une gestion efficace de ses investissements et pour la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. La siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plus d'une (1) personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique

tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 18:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question

Les réunions du Conseil se tiennent au Luxembourg après convocation par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

L'avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et à l'endroit prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés

En cas de parité des votes, le Président de la réunion aura une voix prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg. Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira

de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie A et au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie B, (ii) la seule signature d'un Gérant, mais uniquement pour les transactions d'un montant maximum de cinq mille euros (EUR 5.000,-) par transaction ou, le cas échéant, (iii) par la seule signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

Art. 19. Commissaire(s). Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil, ou le cas échéant au Gérant Unique, que les conditions (i) et

(ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux douze mille cinq cent (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500 -) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Madame Liat Feldman, née le 7 juin 1974 en Israël, ayant son adresse professionnelle au 790 NW 107 Avenue, Suite 400, Miami, FL 33172, Etats-Unis d'Amérique;

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 103.336;

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une durée illimitée;

(d) Madame Liat Feldman, prénommée, est nommée comme Président du Conseil pour une durée illimitée; et

(e) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/497. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011609/685.

(150013158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 15 décembre 2014 à 9.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Démission de Maître Didier MC GAW de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Isabelle CARDOSO, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Démission de Monsieur Stéphane LATASTE de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à B-6700 Arlon, 78, rue du Castel, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2015013697/26.

(150015924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Moneylift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.010.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2014

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2015.

De révoquer M. Guido Savi en tant qu'administrateur délégué et de nommer en son remplacement Monsieur Jean-Pierre Berckmans, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi au Congo, résidant professionnellement au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015013696/19.

(150016157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pluton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.859.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

PLUTON PROPETIES S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 avril 2008, numéro 819, page 39.301.

A comparu à cet effet:

Mars Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.571

ici représentée par Madame Priscillia Clechet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la dite société, et en sa qualité d'associée unique, la dite partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer le régime de signature sous lequel la société sera valablement engagée. Ainsi, l'associée unique décide que dorénavant la société sera valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

En exécution de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 12 alinéa 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

dans la version anglaise des statuts:

“ **Art. 12. fourth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.”

dans la version française des statuts:

« **Art. 12. quatrième alinéa.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. CLECHET, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2062. Soixante-quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014529/51.

(150017264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.